

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 2 mars 2020

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 2 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Carl Marcoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est présent.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

29-03-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Avis de motion – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$
- 9- Avis de motion — Règlement d'emprunt Parc industriel
- 10- Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale — Volet projet particulier d'amélioration (PPA-CE)
- 11- Adoption du rapport annuel 2019 en lien avec le schéma de couverture de risque
- 12- Aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable – Demande de CA
- 13- Inscription au camp de jour
- 14- Demande à la CPTAQ – MTQ
- 15- Nomination au Comité du Mont-Cosmos
- 16- Rapports annuels sur la gestion de l'eau 2019
- 17- Participation au Programme de Supplément au Loyer (PSL)
- 18- Demande de révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce
- 19- Varia
- 20- Levée de l'assemblée

30-03-20 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Stéphane Lehoux et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 2020 soit approuvé tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

Demande d'aide – La Fontaine
Demande – Les fleurons d'Or
Renouvellement d'assurance – MMQ
Demande de partenariat – Corporation du Mont-Cosmos
Demande de prêt de salle – Destination Beauce

31-03-20 Chèques et comptes

Il est proposé par Hugo Lehoux et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 232 322,75 \$ et les achats au montant de 271 511,81 \$ soient approuvés.

32-03-20 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Berthiaume que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement d'emprunt 2019-248 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 419 300 \$. Un projet de règlement est déposé.

33-03-20 Avis de motion — Règlement d'emprunt Parc industriel

Avis de motion est donné par la conseillère Joan Morin que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement d'emprunt pour des travaux de prolongement des infrastructures du parc industriel : voirie, aqueduc et égouts ainsi que la construction d'une nouvelle voie. Un projet de règlement est déposé.

34-03-20 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale — Volet projet particulier d'amélioration (PPA-CE)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports met à la disposition des municipalités un programme d'aide à la voirie locale pour l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a planifié pour l'été 2020 la réfection d'une partie du rang Haut et Bas St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont estimés à plus 350 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité investit chaque année des sommes importantes pour l'amélioration de ses infrastructures routières;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu unanimement

Que la municipalité de Saint-Elzéar demande une aide financière de 30 000 \$ dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale — volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) » pour la réfection d'une partie du rang Haut et Bas St-Jacques, Bas-St-Olivier, Haut-St-Thomas ainsi que divers travaux sur l'ensemble du réseau routier.

Que cette résolution soit transmise au ministre du Transport et au député de Beauce-Nord.

35-03-20 *Adoption du rapport annuel 2019 en lien avec le schéma de couverture de risque*

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce version révisée, a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 17 novembre 2015 et est entré en fonction le 1er janvier 2016;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le rapport annuel 2019 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2019 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Elzéar adopte la partie du rapport annuel 2019 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

36-03-20 *Aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable – Demande de CA*

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable sur son réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet nécessite un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que la firme EMS ingénierie soit mandatée à soumettre la demande de certificat d'autorisation concernant l'aménagement d'un nouveau réservoir d'eau potable

municipale au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que ces travaux ne contreviennent à aucune réglementation municipale.

Que la municipalité de Saint-Elzéar s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

37-03-20 *Inscription au camp de jour*

CONSIDÉRANT qu'année après année, la majorité des inscriptions pour le camp de jour se font tardivement;

CONSIDÉRANT qu'il est favorable pour la municipalité de connaître le plus rapidement possible le nombre d'enfants inscrits au camp de jour;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'imposer des frais supplémentaires à ceux qui s'inscrivent tardivement;

CONSIDÉRANT les coûts d'inscription suggérés par l'organisation du camp de jour;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

D'accepter les tarifs et les délais proposés pour le camp de jour 2020.

38-03-20 *Demande d'autorisation CPTAQ – Ministère des Transports*

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports demande une autorisation de la CPTAQ pour une partie du lot 6 314 029 propriété de Gérard Berthiaume & fils inc. ayant en superficie 283,8 m² ainsi que pour le lot 6 315 294 propriété de Lambert Laplante ayant en superficie 337,8 m²;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner et lotir une superficie d'environ 0.0622 ha sur une partie du lot 6 314 029 et 6 315 294 de la municipalité de Saint-Elzéar pour la reconstruction des éléments de drainage d'un ponceau;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Elzéar appuie la demande du ministère des Transports auprès de la CPTAQ concernant l'autorisation d'aliéner et lotir une superficie d'environ 0.0622 ha sur une partie du lot 6 314 029 et 6 315 294 de la municipalité de Saint-Elzéar pour la reconstruction des éléments de drainage d'un ponceau.

Que la municipalité informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

39-03-20 *Nomination au Comité du Mont-Cosmos*

Il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

De nommer Carl Marcoux, représentant de la Municipalité de Saint-Elzéar pour faire partie du conseil d'administration de l'Observatoire du Mont-Cosmos. M. Marcoux pourra être remplacé par un membre du conseil municipal advenant le cas qu'il ne puisse être présent à une rencontre.

40-03-20 *Rapports annuels sur la gestion de l'eau 2019*

CONSIDÉRANT que la Stratégie d'économie d'eau potable impose aux municipalités l'obligation de produire et d'accepter le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Associations et l'outil d'évaluation des besoins d'investissement;

CONSIDÉRANT que les outils ainsi produits ont été approuvés par le MAMH le 21 février 2020;

CONSIDÉRANT que le rapport a été présenté aux membres du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

Que le Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Associations et l'outil d'évaluation des besoins d'investissement soit déposé et accepté par le Conseil municipal tel que présenté par le directeur général.

41-03-20 *Participation au Programme de Supplément au Loyer (PSL)*

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Elzéar a adopté la résolution 95-05-17 concernant la participation au Programme de Supplément au Loyer (PSL);

CONSIDÉRANT que les exigences du programme ont été modifiées depuis l'adoption de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la participation au programme PSL dans une proportion de 10 % pour au moins 25 % des unités de logement prévus au projet a été modifiée dans le nouveau programme à au moins 50 % jusqu'à concurrence de 80 % des unités de logement prévus au projet.

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité participera au Programme de Supplément au Loyer pour le projet de construction de la Résidence du Verger à Saint-Elzéar, en acceptant de s'engager dans une proportion de 10 % pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 50 % des unités de logement prévus au projet et jusqu'à concurrence de 80 %.

42-03-20 *Demande de révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce*

CONSIDÉRANT que le tourisme est en plein essor en Nouvelle-Beauce depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que les activités agro-touristiques permettent de diversifier les activités agricoles et dynamisent l'économie régionale;

CONSIDÉRANT la demande croissante de projets agro-touristiques sur le territoire de La Nouvelle-Beauce;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place Destination Beauce dans le but de promouvoir le territoire de la Beauce;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce n'a pas d'orientation en lien avec l'agro-tourisme, notamment pour les entreprises qui dispensent des services de restauration de produits transformés sur un site d'où proviennent des matières premières;

CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce devrait être révisé afin, d'entre autres, autoriser la restauration sur des sites agro-touristiques et de permettre de dispenser différents services aux visiteurs agro-touristiques;

CONSIDÉRANT que les dispositions actuelles du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce empêchent les entreprises agro-touristiques de déposer des demandes d'autorisation à ces fins auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que les entrepreneurs soient freinés par la réglementation actuelle due au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

La municipalité de Saint-Elzéar demande à la MRC de La Nouvelle-Beauce de prioriser le processus de révision du Schéma d'aménagement et de développement afin de tenir compte de la nouvelle réalité des entreprises de La Nouvelle-Beauce et du marché agro-touristique québécois.

43-03-20 *Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

De clore l'assemblée. Il est 21 h 45.

Carl Marcoux, maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général